

Décision n° P 2017 - 27 en date du 2 7 AVR. 2017 du président du directoire portant délégation pour la présidence du comité d'entreprise

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 23 juin 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu le décret du 20 avril 2017 portant nomination d'un membre du directoire de la Société du Grand Paris - M. Frédéric BRÉDILLOT, en remplacement de Mme Catherine BARROT-PERENET,

décide :

Aticle 1er

Délégation permanente est donnée à M. Frédéric Brédillot, membre du directoire de la Société du Grand Paris, à l'effet de présider les réunions du comité d'entreprise de la Société du Grand Paris, en l'absence du président du directoire.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint-Denis, le 2 7 AVR. 2017

Philippe YVIN